

IFS

NOUVEAU. L'APAJH crée un passeport santé pour handicapé

Avec le double objectif de fournir des repères aux professionnels de santé et de guider la personne en situation de handicap dans un parcours de soins de qualité, l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Calvados (APAJH 14) teste son nouveau passeport santé illustré auprès de 100 adultes en situation de handicap intellectuel qu'elle accompagne. Ce support est transcrit en langage Facile à lire et à comprendre (FALC).

« C'est en répondant en 2015 à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé que l'idée de créer un outil facilitant l'accès aux soins des personnes accueillies et de les rendre actrices de leur santé a vu le jour », rappelle Maryvonne Debarre, présidente



Maryvonne Debarre présidente de l'APAJH 14, Françoise Aumont directrice territoriale de l'ARS, et Arnaud Lecoq directeur du foyer de vie APAJH ont présenté et remis les premiers passeports santé à leurs bénéficiaires.

de l'APAJH 14. « Travailleurs sociaux et psychologues de l'APAJH ont relevé chez certains adultes en situation de handicap intellectuel des difficultés de lecture, d'écri-

ture, de compréhension et d'accès à l'information ainsi que de suivi médical du fait de lacunes temporelles. »

Co-construit par des médico-éducateurs de l'APAJH et des

médecins d'établissements de santé du territoire, le passeport santé contient un répertoire, des informations médicales et personnelles telles que la capacité de compréhension ou le mode de communication, un calendrier des rendez-vous et des habitudes de vie. « Il place la personne accompagnée au centre du suivi. »

Outil de communication avec les professionnels et intervenants de santé, le passeport santé se substitue au carnet de santé peu adapté. Les praticiens peuvent y compléter des bilans médicaux par spécialités, un « état des lieux » qui faciliterait à terme la prise en charge et le suivi des personnes.

Article journal Libération – février 2017

Pour faciliter l'accès aux soins des handicapés

Ifs — L'Esat d'Ifs a créé un passeport santé destiné à fournir des repères et à guider les personnes en situation de handicap dans leur parcours de soins.

Pourquoi ? Comment ?

Quelle est la genèse de ce projet ?

C'est en répondant, en 2015, à un appel à projet de l'Agence régionale de santé (ARS) que l'idée de créer un passeport santé a germé dans l'esprit des responsables de l'Esat d'Ifs. « L'idée, c'était d'avoir un projet transversal entre les deux établissements de l'Apajh, basés à Ifs (l'Esat et la résidence Océane), en répondant au besoin d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, pour leur en faciliter l'accès et les rendre acteurs de leur santé », explique Arnaud Lecoq, le directeur. « Ces besoins ont été repérés par les travailleurs sociaux et les psychologues de l'Apajh, puis Nathan Danaes, un stagiaire en économie sociale et familiale, que nous avons accueilli dans notre structure, a été l'artisan principal de ce projet. »

De quoi s'agit-il concrètement ?

Le passeport santé a pour objectif de faire le lien entre la personne en situation de handicap, les professionnels de santé qu'il est amené à rencontrer, et le professionnel qui l'accompagne ou l'aidant familial. « C'est un outil novateur qui doit permettre au patient de sortir d'un rendez-vous médical en ayant compris ce qui s'était dit », explique Arnaud Lecoq.

Ce passeport prend la forme d'un classeur « car pas question de dématérialiser quand on s'adresse à des personnes qui ont des difficultés à se représenter l'abstrait », qui répond aux normes Falc (Facile à lire et à comprendre), avec un vocabulaire simple, une police d'écriture plus grande que la moyenne et de nombreux pictogrammes qui permettent, par exemple, d'expliquer



L'Esat d'Ifs, représenté ici par son directeur, Arnaud Lecoq (à gauche) et des adultes en situation de handicap, qui travaillent dans cette structure, est à l'origine d'un innovant « passeport santé ».

très concrètement les douleurs ou les gênes ressenties.

Il contient un répertoire, un calendrier avec des indications sur la fréquence des rendez-vous ainsi que « des fiches bilans médicaux par spécialité, qui respectent le secret médical mais permettent de dresser un état des lieux précis, pour un meilleur suivi global ».

Quel avenir pour ce passeport santé ?

L'outil est actuellement en phase d'expérimentation. Arnaud Lecoq précisant « qu'une centaine d'adultes, en situation de handicap intellectuel, accompagnés au sein

des établissements médico-sociaux de l'Apajh, l'ont testé tout au long du mois de février ».

Le passeport sera ensuite présenté aux professionnels de santé, avec une phase de test jusqu'en juin et « un questionnaire pour en évaluer la pertinence ». Quant à une pos-

sible diffusion du passeport santé au-delà de l'Apajh Calvados, Arnaud Lecoq ouvre la porte, convaincu que « cela répond à un vrai besoin ». Le projet a d'ailleurs reçu le label régional « droits des usagers » de l'ARS Normandie. Et le dossier a été transmis au niveau national...

Esat

L'Établissement ou service d'aide par le travail (Esat) d'Ifs, qui permet à 90 personnes en situation de handicap d'exercer une activité (pépinières et espaces verts, conditionnement, blanchisserie et couture, nettoyage...), est l'un des sept établissements ou services gérés par l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Calvados (Apajh 14). Présidée par Maryvonne Debarre, l'Apajh du Calvados fête ses 50 ans, en mai.

Article Ouest France – février 2017

L'APAJH 14 (Association pour adultes et jeunes handicapés du Calvados) a mis au point, dans le cadre d'un appel à projets de l'agence régionale de santé de Normandie, un "passeport santé" destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap intellectuel et à les guider dans leur parcours médical. Il contient un répertoire, des informations personnelles et médicales, un calendrier des fréquences de rendez-vous, des informations sur les habitudes de vie et sur les problématiques liées au handicap comme la capacité de compréhension ou le mode de communication.

A partir de février 2017, une centaine d'adultes en situation de handicap accompagnés au sein des établissements médico-sociaux de l'APAJH 14 testera ce nouvel outil.

L'APAJH du Calvados présentera le 3 février 2017 à 9h30 le passeport santé, à la salle de spectacle de la MJC de la Guérinière, 10 rue des Bouviers à Caen.

Inscription obligatoire avant le 27 janvier 2017 par mail à nathan.denaes@apajh14.asso.fr ou par téléphone au 02 31 35 17 80.

Magazine Caen Handi-info n°78 – janvier 2017